RECYCLAGE DU VAL DE LOIRE (RVDL)

5 Allée du Tremblat 58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Monsieur le Maire

Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages BP 123 58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

A Cosne-Cours-sur-Loire, le 20 avril 2017.

<u>Objet</u> : demande d'avis sur la remise en état du site en cas de cessation d'activité de notre société - ICPE

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un site de collecte, regroupement, tri et transit de déchets dangereux et non dangereux et de traitement de déchets non dangereux au titre des rubriques 2713; 2718 et 2791 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur les parcelles cadastrales n° 647; 648; 725; 749; 750 et Nord-Ouest de la parcelle 665 de la section D localisées Allée du Tremblat à Cosne-Cours-sur-Loire (58200), nous devons préciser dans le dossier ICPE le type d'usage pour lequel nous remettrons le site en état, dans le cas d'une éventuelle cessation d'activités.

Par la présente, conformément au point 11° du I de l'article D181-15-2 du Livre V du Code de l'Environnement, je vous informe que nous souhaiterions remettre en état le terrain que nous allons exploiter pour un usage industriel, compte tenu de la localisation du terrain au sein d'une zone d'activités.

Pourriez-vous nous transmettre votre avis concernant notre proposition de remettre en état le site pour un usage similaire dans le cas où nos activités devaient cesser un jour.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. Mathieu GAUTHIER Responsable d'exploitation